



**UFR
MATHÉMATIQUES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

UFR MATHÉMATIQUES

Procès-verbal du Conseil de l'UFR Mathématiques

Séance du 6 décembre 2018 à 16 heures

Présents : Véronique BAGLAND, Cédric BARREL, Frédéric BAYART, Rénaud CHALAYER, Laurent CHUPIN, François DUMAS, Jean Marie LESCURE, François MARTIN, Arnaud MUNCH, Pierre-Marie PRINCIAUX, Laurence SCHMITT.

Excusés : Monique CHICOURRAT, Sophie FOURNIER; Jérémie GOUDERGUES, Anne-Françoise YAO.

Absentes : Myriam CHARRAS-GARRIDO, Christine DEMEUSOIS.

Ordre du jour

1. Informations générales
2. Validation des jurys de l'UFR Mathématiques
3. Validation des heures au titre du Référentiel
4. Validation des intervenants extérieurs

Annexe

- 1 : Liste des jurys de licences et masters pour l'UFR Mathématiques
- 2 : Tableau des heures de référentiel et d'encadrement pour l'UFR Mathématiques

La séance du Conseil est ouverte à 16 heures.

1. Informations générales

➤ Point sur la rentrée

Laurent CHUPIN commence par faire un point sur la rentrée de septembre 2018 pour l'UFR Mathématiques.

En matière d'effectifs, ceux-ci sont en hausse en licences et relativement stables pour les masters. En L1 on compte 183 étudiants inscrits dans la mention « Mathématiques » et 86 dans la mention « MIASHS » (ce qui représente une augmentation sensible de l'effectif par rapport à l'an dernier). En L2 on dénombre 120 étudiants en « Mathématiques » et 26 en « MIASHS ». En troisième année de licence; 70 étudiants sont inscrits en « Mathématiques » et 20 en « MIASHS ». Concernant les masters, pour la mention « Mathématiques », on compte 10 étudiants en 1ère année et 15 en deuxième année. Pour la Mention « Mathématiques Appliquées, Statistiques », il y a 25 étudiants inscrits en 1ère année et 21 en deuxième année.

Laurent CHUPIN aborde ensuite la question des services et rappelle aux membres du Conseil que l'UFR Mathématiques a vu le nombre de ses enseignants diminuer cette année (départ d'une enseignante pour Paris suite à l'obtention d'un poste de Professeur, disponibilité d'un enseignant pendant un an...), alors que les effectifs d'étudiants augmentent. Pour le second semestre, les services ont été attribués et plus de 600 heures ne sont toujours pas pourvues en L1. Comme pour le premier semestre, il est prévu de faire appel à des intervenants extérieurs pour assurer une partie de ces heures, notamment à des enseignants de lycées.

➤ HCERES

Laurent CHUPIN informe les membres du Conseil que l'Université va être évaluée en 2019 par L'HCERES en ce qui concerne la recherche et l'offre de formation. L'établissement a défini 6 champs de formation, les Mathématiques faisant partie du champ « Sciences fondamentales ». Concernant la formation (toutes les questions liées à la recherche seront traitées par le Laboratoire), un dossier par mention sera demandé, donc 4 dossiers pour l'UFR.

Le calendrier est le suivant :

- Début janvier, Brigitte Bonhomme (Vice-présidente Processus qualité des formations) organisera une réunion avec tous les responsables de mention durant laquelle un document constituant une trame du dossier leur sera remis.
- Le retour aux services centraux de l'Université est prévu pour le 8 avril.
- Deux semaines avant cette date une relecture sera faite par les responsables de l'UFR Mathématiques, le document devra être validé par le Conseil.
- Entre les mois d'avril et juin, un système de navettes sera mis en place avec l'Université pour permettre d'apporter les éventuelles modifications à ces documents.
- En juin ceux-ci seront saisis sur la Plateforme PELICAN par les services centraux.

➤ Poste Tenure Track

Laurent CHUPIN rappelle que depuis plusieurs années, l'UFR Mathématiques a perdu des postes d'enseignants suite notamment à plusieurs départs à la retraite ou promotions

n'ayant pas été remplacés. En 2018, les enseignants-chercheurs de l'UFR avaient interpellé la Présidence sur la situation de plus en plus critique en mathématiques, demandant que des postes soient attribués à la discipline. La réponse de l'établissement a été d'attribuer un poste en Tenure Track pour l'UFR et le Laboratoire. Il s'agit d'embaucher un expert dans le domaine des mathématiques appliquées (section 26) qui sera recruté en CDD pour une durée de trois ans, renouvelable deux ans. En cas d'évaluation positive au bout de 5 ans, l'Université s'engagera à ouvrir un poste de Professeur des Universités dans les thématiques concernées. Ce poste en CDD sera financé par le projet I-SITE CAP-2025. La personne recrutée sera membre du Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal et rejoindra l'une des équipes EDPAN ou PAS suivant son profil.

Une fiche comportant les attendus du poste est présentée aux membres du Conseil. Une discussion s'engage alors sur certains points. La charge d'enseignement prévue est globalement jugée trop faible, il faudrait indiquer que le volume horaire est évolutif, passant par exemple de 64h la première année à un service proche de 192h la cinquième année. Certains soulignent qu'il faudra aussi détailler les attendus en matière d'enseignement dans le document.

En conclusion, cette fiche sera rediscutée avec le Laboratoire afin de prendre en compte au mieux les intérêts conjoints de la composante et du Laboratoire. Elle devra être transmise rapidement afin qu'elle puisse être présentée au Conseil Académique qui se réunira le 18 décembre 2018.

➤ Arrêté Licence

Laurent CHUPIN informe les membres du Conseil que l'Arrêté licence en vigueur actuellement va être abrogé pour laisser la place à un nouvel arrêté. L'arrêté licence est un texte national imposant les mêmes règles à l'ensemble des établissements sur un certain nombre de points : calendrier des examens, compensations entre les semestres... Le nouvel arrêté est nettement moins contraignant et va dans la direction d'une licence plus adaptée au parcours de l'étudiant. Les principaux points évoqués sont les suivants :

- Orientation des formations vers une démarche par compétences plutôt que par connaissances.

- Apport d'une réflexion sur la compensation entre les semestres (la notion de semestre disparaissant au profit de « blocs »).

- Questions sur les modes d'évaluations.

- Lien avec la loi ORE (Orientation Réussite Licence)

L'UCA demande aux différentes composantes de réfléchir à de nouvelles pratiques à mettre en œuvre ; les réflexions doivent être menées en fonction des domaines d'appartenance de chacun. Un groupe de travail a été mis en place pour le domaine des Sciences. C'est Yves STALDER qui pilote ce groupe. Les représentants pour l'UFR sont Véronique BAGLAND, Frédéric BAYART et François MARTIN.

En mathématiques, Il y a deux éléments que l'on souhaiterait mettre en œuvre :

- Le recours systématique au contrôle continu pour toutes les épreuves et par conséquent la suppression des examens terminaux. Cela permettrait de simplifier le calendrier, d'aérer l'année et d'avoir moins d'épreuves au total.

- la modulation de l'offre de formation en L1 : il faudrait pouvoir adapter ce qui est proposé en Tronc Commun Maths et en Mathématiques Appliquées aux Autres Sciences (MAAS).

➤ Demande de décharge de service de Christoph KRIEGLER

Laurent CHUPIN fait part au Conseil de la demande de décharge de service qui lui a été présentée par Christoph KRIEGLER. Celui-ci a obtenu une ANR il y a quelques mois dans laquelle était indiquée la possibilité de financer des heures d'enseignement. Il souhaite donc pouvoir bénéficier de deux décharges de 50 heures d'enseignement, l'une pour l'année universitaire 2019-2020, l'autre pour l'année 2020-2021.

Bien que les membres du Conseil soient en désaccord avec le principe général de pouvoir moduler son service sur des appels d'offre de ce type, ils ne souhaitent pas pénaliser un collègue. Le Conseil approuve cette demande.

2. Validation des jurys de l'UFR Mathématiques

Laurent CHUPIN présente au Conseil la composition des jurys pour l'année 2018-2019 pour l'ensemble des formations de l'UFR Mathématiques (document joint en Annexe).

Les jurys de L1 MATHS et MIASHS ont été proposés par le SPLS.

Certains membres du Conseil déplorent qu'il n'y ait pas d'enseignant d'Économie parmi les membres du jury en L2 MIASHS. Laurent CHUPIN approuve et ne peut que regretter le manque d'implication des enseignants d'Économie-Gestion dans ce cursus.

Le Conseil valide à l'unanimité la composition des jurys pour les formations de l'UFR Mathématiques.

3. Validation des heures au titre du Référentiel

Laurent CHUPIN présente une proposition de répartition des heures de référentiel et encadrement aux membres du Conseil de l'UFR (document joint en Annexe).

Cette année, 160 heures sont à répartir au lieu de 188 heures l'an passé (l'établissement ayant décidé une baisse de 20 % de ces types d'heures). Il a été choisi d'accorder le même nombre d'heures que l'année dernière aux responsables d'années et de diplômes, sauf en Master Mathématiques Appliquées, Statistiques (pour respecter la diminution du nombre d'heures à laquelle l'UFR doit faire face) en soulignant que la différence sera compensée par des heures de référentiel financées sur des ressources propres.

Le Conseil approuve la répartition des heures de référentiel telle que présentée dans le document.

4. Agrément des intervenants extérieurs

Laurent CHUPIN demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la demande d'agrément de Catherine SAINT LOUBERT BIE, qui doit intervenir en Master 1 Mathématiques appliquées et Statistiques, pour des séances de TP dans l'UE «Logiciels de statistiques». Au vu du CV de l'intéressée et de l'attestation rédigée par Nourddine AZZAOUI, les membres du Conseil approuve à l'unanimité sa demande d'agrément qui sera transmise au prochain CAC.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent CHUPIN clôt la séance du Conseil à 17H30.